## **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbe**

## Président de la République Togolaise

## Palais présidentiel

## Lomé, Togo

Courriel: kangnialempro@gmail.com

|  |
| --- |
| **[Partie à remplir par l’expéditeur]**  **Nom :**  **Prénom :**  **Adresse :** |

**Objet : Demande de libération immédiate et inconditionnelle de M. Honoré Sitsopé Sokpor**

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je souhaite exprimer ma profonde préoccupation quant à l’arrestation et à la détention arbitraire de M. Honoré Sitsopé Sokpor, poète et cyberactiviste togolais, connu sous le pseudonyme *« Affectio »*. Arrêté le 12 janvier 2025 à Lomé, il est actuellement détenu à la prison civile de Lomé sous l’accusation d’atteinte à la sécurité intérieure de l’État pour avoir simplement exercé son droit fondamental à la liberté d’expression.

Les poursuites engagées contre M. Sokpor font suite à la publication d’un poème intitulé *« Fais ta part »*, dans lequel il appelait pacifiquement les citoyens togolais à s’indigner face aux injustices. Cette arrestation, ainsi que les accusations portées contre lui, constituent une violation flagrante des engagements internationaux du Togo en matière de droits humains, notamment :

* L’article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme (DUDH) qui garantit à toute personne le droit à la liberté d’opinion et d’expression.
* Les articles 9 et 19 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), qui interdisent toute détention arbitraire et protègent la liberté d’expression.
* Les articles 6 et 9 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), qui consacrent le droit à la liberté, à la sécurité de la personne et à la libre expression.

La justice togolaise a rejeté, le 26 février 2025, la demande de mise en liberté provisoire de M. Sokpor, le maintenant en détention, dans des conditions préoccupantes, en attendant son procès. Cette situation est préoccupante et laisse suggérer une instrumentalisation de la justice à des fins de répression politique.

En conséquence, j’appelle à la libération immédiate et sans conditions de M. Honoré Sitsopé Sokpor et à l’abandon des charges retenues contre lui. La liberté d’expression est un pilier essentiel de toute démocratie et la criminalisation des opinions dissidentes, comme c’est le cas pour M. Sokpor, porte atteinte à l’image du Togo sur la scène internationale.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d’agréer, Monsieur le Président de la République, l’expression de ma très haute considération.